

*Taxe d'accise*

Canadiens seraient maintenant à l'emploi du gouvernement libéral.

L'indexation que propose le bill C-57 n'est pas calculée ainsi. La taxe sur la bière, les vins et les spiritueux, si indexée en fonction de l'indice des prix à la consommation en ce qui concerne le sous-groupe des boissons alcooliques, en est un excellent exemple. Je m'explique.

A mesure que le prix de la bière augmente, que ce soit parce que le prix de revient, celui des ingrédients ou de l'emballage augmente, le gouvernement perçoit automatiquement une part supplémentaire. Il a des préoccupations inflationnistes, et cette indexation contribue à l'inflation. Il la nourrit.

On a dit que cette indexation devait principalement servir à protéger les recettes de l'État des effets de l'inflation. Il n'a été que trop souvent démontré que le gouvernement actuel n'a pas la force de lutter contre l'inflation. Pis encore, cette forme d'indexation de la taxe affaiblit la volonté et le désir du gouvernement d'essayer seulement de lutter contre cette hausse du coût de la vie dont nous avons tous à souffrir. Comme je l'ai démontré tout à l'heure, l'indexation de la taxe imposée sur les boissons alcooliques n'est pas comparable à l'indexation des impôts sur le revenu des particuliers. Dans ce cas, elle est discriminatoire.

Nous avons là une mesure bien pire. Il s'agit en effet de l'établissement de ce que nous avons souvent dénoncé ici aujourd'hui comme un précédent dans la formule d'imposition. C'est là un précédent que le gouvernement actuel ou ceux qui lui succéderont peuvent invoquer pour indexer tout impôt selon l'indice des prix à la consommation. Le gouvernement a déclaré que ce n'était pas là une mesure que l'on peut ou que l'on pourra un jour considérer comme un précédent. Toute personne intelligente qui se donne la peine de réfléchir n'est pas dupe. Comment un précédent peut-il n'en pas être un tout en étant? Si vous trouvez cela difficile à dire j'aimerais que vous essayiez de comprendre quelques-unes des circonlocutions qu'on trouve dans les réponses que fait le ministre des Finances (M. MacEachen) lorsqu'il essaie d'expliquer qu'il ne s'agit pas là d'un précédent.

Je ne puis accepter que certaines personnes adoptent ce genre d'argumentation et je ne puis m'opposer trop énergiquement à ce nouveau mode d'imposition qu'on nous propose. Les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement soit à la hauteur de ses responsabilités, à ce qu'il gère les affaires de la nation comme il se doit et à ce qu'il fasse preuve de discernement sur le plan financier. Les Canadiens ne s'attendent pas à ce que leur gouvernement prenne les choses à la légère, comme il le fait avec cette indexation, sous prétexte qu'il n'y a plus moyen de juguler l'inflation et qu'il n'a pas de politique pour l'enrayer. Le gouvernement pense d'abord à lui, puis au consommateur.

● (2120)

Par ailleurs, les Pères de la Confédération, conscients de l'importance de la gestion financière en ont confié la responsabilité à la Chambre des communes. Dans le bill C-57, le gouvernement dit que le ministre des Finances n'aura plus à consulter la Chambre pour augmenter la taxe sur les boissons alcoolisées parce qu'elle augmentera automatiquement. Tant

que le gouvernement actuel sera au pouvoir, nous n'aurons certainement pas à craindre une diminution car l'indice des prix à la consommation bat tous les records. Cela n'est qu'une façon détournée de mettre en œuvre un régime d'imposition qui n'oblige pas le gouvernement à demander l'autorisation. Je suis certain que tous les députés reconnaissent les bienfaits de l'automatisation dans l'industrie, mais l'automatisation des impôts est autre chose.

Nous attendons un nouveau budget depuis que le ministre des Finances a présenté son lamentable budget en octobre dernier. Nous savons tous que les mesures annoncées alors n'ont aucunement réussi à ralentir la hausse des taux d'intérêt et à restreindre l'inflation. Nous savons également que le ministre refuse de présenter un nouveau budget parce que s'il le faisait, il reconnaîtrait en quelque sorte l'incompétence de son gouvernement qui n'a pu venir à bout de la situation économique actuelle.

De plus, si la Chambre adopte le bill C-57 avec la motion des voies et moyens n° 22, nous pourrions en tirer deux conclusions. Premièrement, que le gouvernement a failli sur le plan de sa politique économique. Deuxièmement, que le gouvernement continue de faire porter le fardeau de son incompétence financière par les plus démunis. Je frémis à la pensée que ces derniers, des gens honnêtes et travailleurs, soient accablés de tant de difficultés.

Je voudrais revenir au commentaire de tout à l'heure sur le nombre croissant de vignobles de la région du Niagara qui abandonnent la production. Les habitants de St. Catharines sont fiers des vins de leur région. Nous étions ravis que tant de Canadiens non seulement goûtent les vins de l'Ontario mais les préfèrent et leur trouvent un saveur plus raffinée qui les met en concurrence avec les vins importés. Comme les brasseries l'ont fait ressortir dans leur mémoire, les enquêtes révèlent que les ventes de vin ont fléchi de 1.8 p. 100 entre avril 1980 et janvier 1981 comparativement à la même période il y a un an, et que les ventes de bière ont diminué de 3.6 p. 100 au cours de cette période comparativement à l'année précédente. Ce recul est directement attribuable à la taxe d'accise dont le gouvernement frappe ces deux marchés. Si les ventes de bière et de vin continuent de baisser, ces deux industries auront des problèmes beaucoup plus graves qu'il y a un an.

Poussons l'extrapolation un peu plus loin en essayant de voir quel sera le prix du vin et de la bière si le bill C-57 passe. D'après l'Association des brasseries, dans dix ans 24 bouteilles de bière coûteront \$23.64, près de \$1 la bouteille, ce qui représente une hausse de 157 p. 100. Les vins ont déjà subi une majoration de 155 p. 100 et ils vont faire l'objet d'une nouvelle hausse de 125 p. 100 au cours des dix prochaines années. Cela, la Chambre ne saurait l'accepter. Je demande la chose suivante au gouvernement et notamment au ministre des Finances ou à son adjoint, le ministre d'État (Finances) (M. Bussières): le gouvernement a-t-il l'intention de mettre en faillite nos brasseurs et viticulteurs? A-t-il l'intention de tuer la poule aux œufs d'or qui rapporte actuellement tant d'argent au gouvernement? Si c'est le cas, je préfère le savoir trop tôt que trop tard, car nous pourrions alors dire au personnel des bureaux locaux de la main-d'œuvre de se tenir prêt.